



Dans ce numéro :

La formation des bénévoles	2
Le vote par procuration	2
Interrogation de la nouvelle place du sport à l'école	2
Le temps des aveux	2
Les emplois aidés mis en cause	3
Proposition de résolution déposée au Parlement Européen	3
17 Juillet 2001, l'Alpes d'Huez, l'incroyable ascension	4
Affaire Puerto	4
Dopage : morceaux choisis	5
Extension de Roland Garros, un projet bien mal en point	5
FFC et UEC	6
Jo 2020, Istanbul y croit	6
Jeux Olympiques d'hiver 2022	6
Jeux Olympiques d'été 2024	6
Jeux Olympiques d'été 2028	6
MMArena	6
Journées Sport Santé	7
Prévention secours civique niveau 1	7
Echos 94	8

Le sport c'est la santé

Comme vous pourrez le voir en parcourant ce mensuel, c'est vraiment un sujet d'actualité, et comme aurait pu le dire le Général de Gaulle en son temps, à propos de l'Europe, il suffit de prononcer ce mot pour que tout le monde saute comme un cabri. Donc désormais quand on parle de sport, il faut aussi penser santé, 37 fédérations ont considéré qu'elles pouvaient contribuer au développement des activités physiques et sportives favorables à la santé.

En matière de financement, de nouveaux moyens ont été mis en œuvre, en ce qui concerne notre département sur une partie du CNDS dédié et une autre sur une enveloppe de l'ARS, c'est un premier pas qui est encore insuffisant ; ce qui n'empêche nullement d'avoir en parallèle d'autres possibilités d'aides, encore faut-il connaître les « pistes » à suivre.

Il nous semble que l'on devrait tout d'abord, recenser et organiser un réseau en Ile-de-France et que pour ce faire on devrait confier cette enquête à chaque département. A ce titre les CDOS paraissent être à même de faire, en partenariat avec la DDICS et le Conseil Général, ce travail, long sans doute mais indispensable à une cohérence de l'offre. De cette manière on aurait une cartographie à l'échelle de la région fort utile à l'efficacité de la prescription d'APS et des relais nécessaires au suivi.

On peut constater, d'ores et déjà, qu'il existe des associations qui se sont emparées du sujet et qui bénéficient de subventions publiques ou de partenariats privés, et leurs actions se développent sans que nous les connaissions forcément.

Dans le même constat d'ignorance, des services publics existent, mais là encore un manque d'identification ne permet pas toujours de les connaître, sans compter qu'à l'échelon d'une ville, les services de la santé et ceux des sports ne communiquent pas forcément entre eux.

Une clarification s'impose si nous voulons éviter au minimum les doublons, provoquer des synergies et tendre vers une visibilité qui serait un gage de l'efficacité que l'on peut attendre entre tous. On se doit d'ajouter que les actions des fédérations qui ont donc été entreprises, ne descendent pas toujours au sein de leurs organes déconcentrés.

Nous profitons de cet article pour informer nos lecteurs que notre ministère a édité une brochure « LE SPORT C'EST LA SANTE ». Il présente les 10 règles d'or édictées par le Club des Cardiologues du sport afin de se prémunir des accidents survenant lors de la pratique sportive. On dénombre chaque année 1.200 à 1.500 cas par an, ce qui nous amène toujours à dire que si le sport peut-être bon pour la santé, il y a des précautions à prendre avant d'arriver à une pratique régulière qui commence par aller voir son médecin traitant.

Avec le soutien du

La formation des bénévoles



Il existe un fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) duquel on peut obtenir une subvention. Malheureusement les associations qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives ne peuvent y prétendre.

Il ne reste au mouvement sportif que le CNDS dont on sait que les moyens ont subi une

cure d'amaigrissement. Ce mouvement s'est donc organisé pour pallier ce manque de moyens, ce sont souvent les fédérations qui par l'intermédiaire de leurs organes déconcentrés, ligues et comités départementaux, ont pris le relais.

On remarque tout de même qu'il existe des formations

payantes et que ce sont les participants qui doivent s'acquitter des frais de l'inscription, sans oublier les dépenses des déplacements. Ceci ne nous semble pas de nature à encourager le bénévolat, sans compter des officines qui sont de prétendues associations qui en font commerce...

Le vote par procuration

« Les règles doivent être définies dans les statuts ou plus simplement dans le règlement intérieur »

Si aucune loi ne limite le nombre de pouvoirs, il semble plus que raisonnable d'en limiter le nombre. Les règles doivent être définies dans les statuts ou plus simplement dans le règlement intérieur.

Il existe encore nombre d'asso-

ciations, qui à défaut de la déclinaison des statuts fédéraux, ne se sont pas toujours préoccupées d'une limite de pouvoirs. Le faire est une précaution nécessaire pour se prémunir d'abus, sans compter l'aspect important de la démocratie participative qui se doit

d'inciter les adhérents à venir voter.

On est en droit de penser que deux à trois pouvoirs par personne, soient un juste milieu pour éviter de mauvaises surprises.

Interrogation de la nouvelle place du sport à l'école



Jean-Michel SAUTREAU

Dans une lettre ouverte, le président de l'USEO, Jean Michel Sautreau, n'est pas satisfait du peu de place qui a été donnée au sport dans la réforme des rythmes scolaires qui s'inscrit dans la refondation de l'École.

Il déclare : « Parmi tous les écrits, les déclarations, les projets présentés, nous observons que l'activité sportive semble n'avoir qu'une place mineure alors qu'elle devrait être considérée comme une des premières pistes éducatives à emprunter. Si les quelques lignes que le projet de loi comporte sur le sport scolaire nous satisfont par la direction qu'elles donnent, elles peuvent nous

paraître manquer d'ambition, eu égard à ce que porte dans son essence ce concept original qu'est celui de « sport scolaire ».

« Pour ce faire, la prise en compte de l'existant et la confiance à accorder aux acteurs locaux dans leur capacité à se réunir sont deux conditions majeures »

Il ajoute : « Oui un vrai projet éducatif co-construit est bien la bonne voie à emprunter au nom de la réussite voulue. Mais pour ce faire, la prise en compte de l'existant et la confiance à accorder aux acteurs locaux dans leur capacité à se réunir sont deux conditions majeures ».

Cette lettre ouverte est consultable sur notre site : www.cdos94.org

On voit bien que l'USEP, par la voie de son président souligne le manque de concertation avec les acteurs locaux qui œuvrent déjà pour « un sport scolaire citoyen ».

Le temps des aveux

La mode est aux aveux. Après l'omerta, le grand déballage confirme le caractère misérable

de certains athlètes. Ces révélations ne nous apprennent

rien, si ce n'est la publication de livres....

Les emplois aidés mis en cause

C'est la Cour de Comptes qui est à l'origine de propositions qui mettent en cause globalement les divers dispositifs et plus particulièrement les emplois d'avenir dans le secteur associatif.

Il est vrai que de nombreux emplois dans le mouvement sportif, celui qui nous concerne, sont des emplois aidés, lesquels doivent permettre d'assurer un véritable tutorat. A la fin du compte on sait que la pérennisation de l'ensemble de ces emplois est loin de pouvoir se concrétiser. Le motif est fort simple, les rentrées financières des cotisations ne leur permettent pas, sauf à augmenter considérablement ces dernières dont on connaît les répercussions que cela aurait.

La professionnalisation de certaines structures était une nécessité, mais paradoxalement l'équilibre financier n'est assuré que par des subventions qui compensent la différence de rentrées dans nos recettes. Il est donc vrai que chaque dispositif a tendance à devenir, pour les associations, ce que l'on appelle « un effet d'aubaine ». Parallèlement la Cour des Comptes ne peut ignorer que l'action des associations est

irremplaçable dans notre société, l'Etat et les collectivités ne le savent que trop bien.

« les emplois aidés permettent aux associations de conserver le rôle d'amortisseur social devant la dure réalité économique actuelle. »

Sur ce point le rapport présenté par la Cour des Comptes le 22 janvier sous le titre « *Le marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques.* » Les pages 80 à 86 mettent donc en cause les contrats aidés du secteur non marchand : « *Leur utilisation dans le secteur non marchand a persisté en France alors qu'elle a été abandonnée dans la plupart des autres pays en raison de sa faible efficacité en matière d'insertion durable dans l'emploi. Le recours à ce dispositif dans le cadre de la réponse à la crise apparaît donc discutable.* ».

Ce rapport est disponible sur : www.ccomptes.fr

Cette analyse demande une approche plus fine encore, car si ce n'est pas une solution pour l'insertion dans la vie professionnelle, les emplois aidés permettent aux associations de conserver le rôle d'amortisseur social devant la dure réalité économique actuelle.

De notre point de vue, qui repose sur l'expérience, la situation pourrait devenir explosive en l'absence d'associations de tout type qui maintiennent la fameuse cohésion sociale que portent à bouts de bras les millions de bénévoles, qui dès lors, sont obligés de s'appuyer sur des salariés tant on leur demande d'assurer des missions d'intérêt général.

Le rapport reflète sans doute une réalité mais les politiques publiques ne peuvent prétendre d'un seul coup que ce serait l'alpha et l'oméga des prochaines décisions qui seront prises.



COUR DES COMPTES

Proposition de résolution déposée au Parlement Européen

Sous l'intitulé « Les matchs truqués et la corruption dans le sport », les députés européens communistes et front de gauche ont déposé le 14 mars une résolution pour demander des mesures urgentes, suite aux affaires de corruption dans le sport.

La résolution aborde plusieurs points afin que l'on arrête et

que l'on régule la marchandisation du sport. Il convient donc de préserver la vie associative de toutes dérives commerciales dont les matchs truqués, la corruption, les paris sportifs... C'est au nom de l'éthique sportive que des mesures sont demandées aux Etats membres, il est nécessaire de mettre en place dans chaque pays des règles strictes de

contrôle financier des clubs professionnels.

Vous trouverez l'intégralité du texte en allant sur le site : <http://sport.pcf.fr>

Cette résolution ne fait que dénoncer les dérives qui ont fait l'objet de l'édito de notre dernier numéro .

« La résolution aborde plusieurs points afin que l'on arrête et que l'on régule la marchandisation du sport »

17 Juillet 2001, l'Alpes d'Huez, l'incroyable ascension ...

C'est certainement dans cette étape que la supercherie de Lance Armstrong aurait dû attirer l'attention des spécialistes du cyclisme, chroniqueurs, entraîneurs et médecins.

Le coureur Laurent Roux auteur d'une échappée en solitaire de 160 km aborde les pentes de l'Alpes d'Huez étape mythique avec 6 minutes d'avance sur le groupe de poursuivants où figure Lance qui se tient ostensiblement à l'arrière, les commentateurs le croient en petite forme, et c'est alors qu'il démarre laissant tout le monde sur place. La fusée est lancée, Lance va reprendre les 6 minutes sur 8 km, c'était du jamais vu et gagnera tout seul l'étape.

Les spécialistes noteront que Lance sur une pente à plus de 10% de moyenne, aura roulé à 22 km à l'heure... C'était un effort qui peut se comparer à un athlète capable d'enchaîner 100 fois des 400 mètres sur piste sans aucun signe de fatigue !!!

Car si tout le monde à l'époque s'extasia devant cet exploit, des scientifiques ont apporté par la suite des explications et précisions pouvant mettre en doute la probité de cette chevauchée.

On se doit de rappeler que Laurent Roux fut sanctionné

pour dopage à la testostérone et écopa d'une suspension qui plongea sa vie de dix ans de descente aux enfers, mais lui n'avait pas su masquer la prise de ce produit...

Ce sont les témoignages du coureur Tyler Hamilton qui permettront de mettre à jour l'immense supercherie de Lance et de son staff (le directeur de l'équipe US Postal, l'entraîneur et les médecins).

Le système bien étudié était sans faille, mis au point avec les conseils du sulfureux médecin Italien, Michele Ferrari, qui connaît toutes les méthodes pour échapper aux contrôles. Il a été mis en cause par la justice américaine et depuis se terre dans sa villa. (Lire son livre *La Course Secrète* où il explique tous les mécanismes du dopage).

Chaque soir des séances de shoots étaient organisées dans les chambres des hôtels sous le terme de soirée de récupération. Il s'agissait de transfusion de sang neuf pendant 20 minutes à laquelle tous les membres de l'équipe devaient se soumettre, un par un. D'autres produits étaient utilisés à la fin des étapes, ou pendant, permettant aussi une récupération « supersonique ».

Ironie de l'histoire, après

l'affaire Festina en 1998, on pensait que rien ne pourrait recommencer et hélas c'est l'année suivante que Lance participe à son premier tour et le remporte, les médias parlent alors du renouveau du Tour...

Dans une interview récente, on constate que le directeur du tour de l'époque, Jean-Marie Leblanc reste encore admiratif sur les exploits de Lance.



Lance ARMSTRONG

C'est ainsi que Lance a pu échapper à tous les contrôles, plus de 500 pendant toute sa carrière, ce qui l'amena à se comporter en véritable chef de clan. Le coureur Filippo Simeoni en paya le prix fort pour avoir voulu résister et parler, il fut exclu, par ses pairs, du tour, à vie, c'est un comble !!!

Selon cet ancien coureur, encore aujourd'hui les écoles de cyclisme seraient gangrenées par le dopage...

Après avoir témoigné auprès de l'USASA, Filippo Simeoni aura des mots très durs : « Armstrong commandait, les autres exécutaient.

Il était brutal et menaçait en permanence. Je ne comprends toujours pas pourquoi il s'en est pris à moi, modeste coureur. A titre d'exemple pour intimider les autres ? »

Le rôle de l'UCI et de son président de l'époque, Hein Verbruggen, fut à l'origine de l'omerta qui régnait sur le cyclisme en général. Son successeur ne semble pas avoir compris les leçons du passé lors duquel, il aurait contribué à cette totale hypocrisie.

Les aveux de Lance n'auront satisfait personne, la justice Américaine lui réclame quelques 90 millions de dollars, soit toute l'estimation de sa fortune, le champion déchu de tous ses titres ne semble avoir aucun véritable remord.

C'est une fin bien triste pour le cyclisme, l'homme est lui face à sa conscience....

Affaire Puerto



Docteur FUENTES

Tandis que la France enquête, l'Espagne juge, juge avec des conditions particulières puisque c'est « un procès pour entrave à la santé publique ».

On sait qu'il n'est pas possible de citer de noms, on sait que les seules poches de sang iden-

tifiées concernent des cyclistes, on sait que des sportifs « ne savaient pas », on a appris que le Docteur FUENTES souhaitait « parler », c'est-à-dire citer des noms.

Pendant ce temps et à deux reprises, l'Agence Mondiale

Antidopage, réclame les poches de sang... probablement en vain parce que cela va à l'encontre de la justice espagnole et que cela pourrait aboutir à des révélations peu souhaitées outre Pyrénées.

Dopage : morceaux choisis

La France consacre, chaque année, depuis longtemps, beaucoup d'argent à la lutte contre le dopage et s'inquiète du peu de progrès, d'une part, et de l'attitude ambiguë des autorités internationales, d'autre part.

Constituée officiellement le 20 février, la commission d'enquête sénatoriale doit effectuer un "état des lieux précis et circonstancié, à la fois des pratiques dopantes et de notre politique publique en matière de lutte contre le dopage" afin de dégager des solutions consensuelles permettant de renforcer l'efficacité de la politique de l'Etat.

Le rapport final sera rendu mi-juillet avant une refonte législative prévue en septembre prochain.

Les auditions de « témoins privilégiés » par cette commission ont débutées le 14 mars dernier avec comme premier interlocuteur le docteur Jean-Pierre de Mondenard, médecin du sport et historien du dopage.

Déchargés de leurs fonctions officielles, certains ont fait des

commentaires sans concession, commentaires, qui ont vite traversé les murs du Palais du Luxembourg.

Morceaux choisis :

- Marie-George BUFFET, ancienne Ministre : « J'ai subi des pressions très fortes après avoir diligenté un contrôle anti dopage sur les joueurs de l'équipe de France lors de leur préparation, à Tignes, en 1998. On m'a aussi reproché de contrarier la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2008 ».
- Jean-Pierre de MONDENARD, médecin val de mariais, aux positions modérément appréciées par le CNOSF : « la mascarade dure depuis 45 ans, la lutte anti-dopage est vouée à l'échec tant qu'elle restera gérée par les institutions sportives, etc... ».
- David DOUILLET, d'habitude plus réservé : « On ne fera pas croire, par exemple, que les organisateurs du Tour de France ne pouvaient pas ne pas savoir. Il faut donc pénaliser les organisateurs ».
- Pierre BORDRY, ancien

responsable de l'AFLD : « Je ne doute pas de l'engagement éthique des propriétaires du Tour de France ». « Ils étaient (le Tour de France) au courant de vas et viens nocturnes de coureurs sur le sol espagnol... ».

- Bruno GENEVOIS, actuel Directeur de l'AFLD : « Il y a un écart entre les croyants et les pratiquants (!). Une fédération a fait état de quatre contrôles urinaires et d'un contrôle sanguin pour un mois de compétition. Cela me paraît notoirement insuffisant ».

On se souvient des « bras de fer » de Madame BUFFET avec Hein VERBRUGGEN, président de l'UCI, convoqué par un tribunal français et responsable au CIO, des candidatures à l'organisation des Jeux Olympiques.

Une UCI qui ira jusqu'à organiser des séminaires avec les médecins des équipes pour expliquer quels étaient les produits recherchés, et comment les laboratoires procédaient pour les détecter !



Jean-Pierre
DE MONDENARD



Marie-Georges
BUFFET



Bruno GENEVOIS

Extension de Roland Garros, un projet bien mal en point ...

Après l'explosion du coût estimatif et un calendrier rallongé, c'est autour du tribunal administratif de Paris de porter un nouveau coup d'arrêt au projet en donnant raison à deux associations de riverains opposés à l'extension du stade.

Le jugement stipule l'obligation pour la ville de Paris de résilier dans les deux mois la convention signée avec la FFT aux motifs :

- Que la délibération de juillet 2011 était « illégale »
- Que l'information des conseillers de Paris au moment du vote n'avait pas été suffisante et que le taux de redevance demandée par la ville à la FFT était « manifestement insuffisant au regard des avantages de toute nature consentis ».

Sans compter d'autres points

liés au financement. La ville de Paris a prévu de faire appel et de demander un sursis à exécution du jugement.

Quelle que soit la décision l'objectif d'une inauguration en 2018 semble bien compromis, même si de nouvelles modalités sont élaborées entre la FFT et la ville de Paris pour contourner l'obstacle, ce sera très compliqué pour les deux parties.



FFC et UEC



David LAPPARTIENT

A quelques jours d'intervalles, David LAPPARTIENT, après avoir été réélu président de la Fédération Française de Cyclisme, a été élu, à Paris, président de l'Union Européenne de Cyclisme où il a battu, contre toute attente, l'autre candidat, Andrei TCHLMIL (34 voix contre 12).

L'Union Européenne de Cyclisme est constituée des pays

membres de l'UCI et dont la capitale est sur le continent européen. Elle est en charge du circuit professionnel européen, géré, par l'UCI, et est organisatrice des championnats d'Europe. Nouvelle structure au pouvoir restreint, peu écoutée, elle pourrait pallier certaines insuffisances de l'instance mondiale et son président pourrait rêver d'un autre fauteuil.

Pour revenir aux affaires françaises, le président de la FFC, devra trouver un successeur à la DTN, Isabelle GAUTHERON, qui quitte son poste en avril, à sa demande. On sait également que Grégory BAUGÉ a manifesté son mécontentement et son incompréhension, que Florian ROUSSEAU son entraîneur a démissionné et on apprend que le poste de DTN lui a été proposé...

JO 2020, Istanbul y croit !!!



La ville d'Istanbul candidate pour les Jeux de 2020 veut se doter du plus grand aéroport du monde pour mettre toutes les chances de son côté, celui-ci venant s'ajouter aux deux déjà existants.

Il faut dire que les quatre candidatures précédentes ont permis d'apprendre que l'un des atouts pour obtenir les Jeux, était de disposer de moyens de

transports efficaces et rapides.

Ce projet est accompagné d'autres grands chantiers qui permettront de franchir le Bosphore : le pont Haliç sur lequel circulera le métro, le tunnel ferroviaire Marmaray, le tunnel routier Eurasia et un troisième pont doivent voir le jour avant 2020, soit au total 6 moyens de traverser le fleuve ; Ce point est très important

dans la stratégie adoptée, car ce serait une première dans l'histoire de voir se dérouler les Jeux sur deux continents, l'Europe et l'Asie.

L'investissement est à l'échelle des ambitions : 1,5 millions d'euros par an depuis 2005 et surtout 15 milliards d'euros qui seront dépensés dans les trois prochaines années.

Jeux Olympiques d'hiver 2022

Comme nous le laissons entendre dans un précédent numéro, la Pologne et la Slova-

quie s'associent pour déposer un dossier de candidature à l'organisation des jeux Olympi-

ques d'hiver 2022. Le nom de la ville organisatrice sera annoncé en juillet 2015.



Jeux Olympiques d'été 2024

Los Angeles annonce sa candidature... après avoir été relan-

cée par le CIO ! Los Angeles a déjà organisé deux fois les

Jeux, en 1932 et en 1984.

Jeux Olympiques d'été 2028

La capitale autrichienne, Vienne, renonce à son projet de candidature après un référen-

dum défavorable. En Suisse, un autre référendum avait déjà été fatal à une candidature de

la province des Grisons (jeux d'hiver).

MMArena



Le stade du Mans inauguré en 2011 et qui a coûté plus de 100 millions d'Euros est au centre des préoccupations mancelles, si Le Mans FC dépose prochainement son bilan, comme le

laisse entendre son président, Henri LEGARDA.

Désormais surdimensionnée et peu utilisée, l'enceinte sportive est, elle aussi, en grandes difficultés financières ce qui pour-

rait avoir une incidence sur les décisions d'autres villes...

MMA ,apporteur initialement de 3 millions + 1 million pendant 10 ans n'augmentera pas sa participation .

Journée Sport Santé

Sous la houlette de Patrick Magaloff, directeur du service santé, la journée s'est déroulée le jeudi 21 mars à la Maison du sport français. Le thème étant celui de la place du sport au regard des besoins d'activités physiques en prévention primaire et tertiaire : rôle du mouvement sportif.

L'assemblée plénière était organisée l'après midi par le CNOSF, la SFMES et le Ministère chargé des sports. Il s'agissait d'une première et c'est le docteur Alain Calmat président de la commission médicale du CNOSF qui ouvrit la séance.

Il posa cette problématique : « Les fédérations sportives peuvent-elles contribuer au déploiement des activités physiques et sportives favorables à la santé ? ».

La réponse fut affirmative puisque d'ores et déjà 37 fédérations et non des moindres, ont créé un comité sport-santé ou sont en passe de le faire. Il s'agit de mettre en

place les conditions optimales des pratiques sportives. Quatre directions sont envisagées, nous en avons retenu deux qui nous concernent plus directement :

- Promouvoir la pratique de son sport à des fins de santé.
- Rendre plus accessible la pratique sportive à ces nouveaux publics qui sont par exemple les séniors ou les personnes vivant avec une maladie chronique.

Une commission médicale sera chargée de la création d'un recueil, type « Vidal du Sport » qui devrait permettre aux prescripteurs à mieux orienter les personnes concernées vers des pratiques sportives le plus en adéquation avec leur état de santé et leurs aspirations.

Plusieurs personnalités sont intervenues dont :

- Monsieur Jean-Pierre Bourrely représentant du Ministère chargé des sports, il présenta les

orientations des politiques publiques engagées au plan national pour la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé. Elles se déclineront au niveau régional au sein de comités de pilotage : DRJSCS et ARS.

- Madame Edwige Avice, présidente de la fondation du sport français, Henri Serrandour. Cette fondation a pour mission d'apporter des aides à des projets portés plus particulièrement par le mouvement sportif, tournés vers le « sport-santé ».

Elle insista sur le cas des personnes qui sont éloignées des APS, notamment les chômeurs.

De nombreuses autres interventions eurent lieu, il est difficile de toutes les citer, elles allaient toutes dans le même sens, promouvoir le sport-santé qui doit être un plaisir.

Les ateliers du matin ont rapporté les résumés de leurs

travaux qui avaient eux aussi des conclusions souvent communes.

Il a appartenu au docteur Alain Calmat de conclure une journée très riche en réflexions et perspectives, il a retenu plusieurs questions ou témoignages de l'assemblée dont celle de l'angoisse des médecins à prescrire des activités physiques par manque de connaissance, et aussi le manque de formation des éducateurs des clubs sportifs



Alain CALMAT

Il a eu la gentillesse de venir saluer le président de votre CDOS et le remercier pour sa participation active, cela fait toujours plaisir...

Prévention secours civique niveau 1 (PSC1)

Il s'agit tout simplement de la nouvelle dénomination du diplôme de secourisme destiné au grand public.

Le Val de Marne vient de montrer l'exemple d'une synergie entre l'Ufolep-Usep-Ligue de l'enseignement sous l'impulsion de notre ami Eric Piedfer-Quêne, délégué départemental depuis 1993 qui se traduit par la mise en place de séances de formation aux premiers secours.

L'Ufolep qui vient d'obtenir l'agrément ministériel est la seule fédération sportive habilitée à dispenser la PSC1, c'est

donc une formidable opportunité pour renforcer la sécurité des pratiques sportives. L'équipe Ufolep compte actuellement 11 personnes grâce au renfort des CPC membres du comité Usep qui ont effectué une remise à niveau réglementaire.

Cette conjugaison des deux associations permet de répondre aux besoins que ne peuvent couvrir à elles seules la Croix-Rouge, la Protection civile ou les Pompiers.

Cette mutualisation a permis aussi d'offrir des formations courtes « massifiées » de sensibilisation aux Premiers Secours « Citoyens pour la Vie,

j'apprends à porter secours ». Cette initiative permettra de répondre aux nombreuses attentes et demandes tout particulièrement des communes, via notamment les conseils municipaux d'enfants pour des formations aux gestes qui sauvent auprès des enfants des écoles.

Une première expérience a permis de former 240 enfants sur deux jours Chevilly-Larue, Sucy-en-Brie, Ormesson-sur-Marne et au Plessis-Trévis. Ces formations participent au financement du poste d'agent de développement Usep-Ufolep récemment recruté.



Les Echos 94

Coupe du monde d'Escrime 2 et 3 Mars

En 1989, la Fédération d'Escrime a créé un circuit de Coupe du Monde dont l'organisation fut confiée à la VGA St Maur. Pour cette 24^e édition, il y avait un plateau de « rêve », 36 nations et 176 escrimeuses. Pour celles-ci, le premier objectif était la qualification aux championnats du monde en Août 2013 à Budapest et en point de mire les JO à Rio.

Le vendredi et samedi : épreuves individuelles. Maureen REMBI fut la seule Française qualifiée dans le tableau des 16. Elle n'aura pas à rougir de sa défaite (15-11) par la future finaliste la Hongroise SZASZ. C'est la Roumaine BRANZA qui, cette année, prend le titre.

Le dimanche, c'était le tour des 21 équipes. Quelle super ambiance ! Le Venezuela pour commencer, les USA (2^e aux JO), puis l'Italie ne firent pas trembler cette jeune équipe de France.

Un beau parcours les qualifiant pour la 1/2 finale. Que d'émotions car l'équipe Française était à égalité jusqu'au début de la dernière reprise. Elles échouèrent, mais il est certain que dans l'avenir, ces jeunes escrimeuses auront de nombreuses satisfactions. Composition de l'équipe : Mmes COQUIN, REMBI,

GORAM, EPPE. C'est ainsi que la Russie conserve son titre en battant la Hongrie.

Un excellent déroulement général de la compétition. Une remarquable organisation avec les 5 pistes et des écrans diffusant les résultats en permanence. Une soixantaine de bénévoles contribuèrent à cette réussite, et ce fut un magnifique week-end.

A.LOUVARD

CD des Médailles Jeunesse et Sports

L'Assemblée Générale du Comité qui s'est tenue le 2 Mars à Saint Mandé a vu la réélection de François Gueguen en tant que Président. Nous lui adressons nos amicales félicitations, à lui et son équipe.

A cette occasion nous vous rappelons, une nouvelle fois, que cette distinction est le moyen de récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service :

- De l'éducation physique et des sports ;
- Des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ;
- Des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ;
- De toutes les activités se rattachant aux catégories ci-dessus.

Les dossiers de demandes d'attribution peuvent être retirés auprès de la DDJS, du comité départemental des médaillés ou du CDOS.

Président de Comités, d'associations et plus généralement responsables pensez à faire honorer vos dirigeants, sportifs....

Les Lauriers de l'Entreprise—CD FFSE 94

L'épreuve de Tir, première épreuve des Lauriers de l'Entreprise 2013, organisée par la Ligue FFSE IDF s'est déroulée sur le stand de Tir Sportif de l'ASCV à Villeneuve St Georges, les 10 et 17 Mars. Ce concours comportait des épreuves de tir au pistolet à 10 et 25 mètres et à la carabine à 10 et 50 mètres.

Six associations d'entreprise étaient au rendez-vous : l'AS, Banque de France, le CE BOUCHERON, l'AS THALES, l'AS CV, USMT et l'AS BRED. Soit 28 tireurs.

Par équipe au pistolet et à la carabine, c'est l'ASCV (CIDF) qui l'emporte devant l'AS THALES.

Pour information, les Lauriers de l'Entreprise se disputent sur l'ensemble de la région Ile de France. En 2012, plus de 50 associations d'Entreprise ont participé à ce challenge avec plus de 1 000 engagés.

Les Lauriers d'Or sont remportés par l'AS d'Entreprise ayant obtenu le maximum de points sur l'ensemble des épreuves. C'est l'AS Banque de France qui a remporté ce challenge en 2012.

Cette compétition se dispute cette année sur plus de 20 disciplines.

FFL : Alain BERTHOLOM retrouve la présidence

Le cristolien Alain BERTHOLOM retrouve la présidence lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération Française de Lutte.

Sa mission principale reste imposée par les événements et consistera à faire revenir le CIO sur sa décision de ne plus retenir la lutte pour les Jeux Olympiques à partir de 2020.

Ekiden du Val de Marne

Il s'est déroulé le 31 Mars au Parc des Sports de Choisy-le-Roi. Cette épreuve d'athlétisme se court en relais de 6 personnes sur la distance d'un marathon de 42.195 km. Ce sont quelques 500 personnes licenciées ou non licenciées qui ont répondu à ce rendez-vous annuel organisé par le CD d'athlétisme et la commission des courses Hors Stade.

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax : 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...